



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MIGRATIONS
EN SOUTIEN AUX MINEURS NON ACCOMPAGNÉS
VOUS INVITENT AU

goûter des enfants du monde

CAR UN ENFANT EST UN ENFANT AVANT TOUT

• LE MERCREDI 19 JUIN •

- 16h - Rassemblement devant le Département
- 17h - Goûter des enfants du monde, place Saint Sever
(chacun peut amener boisson, gâteaux, bonbons à partager...)
- 18h - Concert

 @rsmrouen

ENFANCE EN DANGER.

Aujourd'hui, 145 mineurs non accompagnés sont laissés sans abri et sans droit à l'hébergement d'urgence réservé aux majeurs, sans suivi médical, sans nourriture, sans scolarisation, sans ressource...

Aujourd'hui, en Seine-Maritime, les droits de l'enfant sont bafoués...

Aujourd'hui, des dizaines de mineurs non accompagnés sont placés seuls dans des hôtels où les conditions d'hébergement, l'accompagnement éducatif, l'accès à la scolarité et à l'apprentissage, l'accompagnement médical, sont défectueux. Ces missions sont de la compétence du Département.

Des enfants fichés...

Le Département de Seine-Maritime a encore le choix de refuser la mise en place du fichier AEM de contrôle des enfants qui n'est pas destiné à leur protection. Ce dispositif entrave le droit individuel à l'accès à la justice. Il va à l'encontre des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance.

Le défenseur des droits a, d'ailleurs, demandé l'abandon de cette mesure portant atteinte aux droits fondamentaux des enfants et adolescents isolés.

Des enfants laissés sans soin...

Le département en laissant les enfants sans suivi médical enfreint la loi qui prévoit :

- dès leur arrivée, un bilan médical initial (vaccins, dépistage, identification des soins nécessaires),
- un suivi, une couverture sociale et un accompagnement médical.

Aujourd'hui, en Seine-Maritime, ces enfants quand ils sont malades sont seuls pour trouver à se soigner, avec comme seule ressource les associations et les urgences...

Aujourd'hui des citoyens et des associations s'engagent pour pallier les déficiences du département et accompagner une partie de ces enfants...

Ce n'est pas leur rôle.

C'est le devoir du Département de prendre en charge tous les enfants qui se présentent dans son service de l'Aide Sociale à l'Enfance, sans préjuger de leur âge et de leur origine.

Si vous voulez en savoir plus sur cette situation ou agir, vous pouvez contacter :

